

FEDERAL MULTI PATRIMOINE FIA

RAPPORT ANNUEL
31/12/2018

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	8
5. Certification du Commissaire aux Comptes	17
6. Comptes de l'exercice	24

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL MULTI PATRIMOINE

Code ISIN : FR0011070358

FIA soumis au droit français

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Objectifs du fonds et politique d'investissement :

Federal multi Patrimoine est un fonds diversifié ayant pour **objectif** d'optimiser, sur la durée de placement recommandée, le couple rendement/risque du portefeuille, par une allocation flexible et dynamique sur différentes classes d'actifs. En cas de configuration de marché défavorable, la stratégie mise en oeuvre visera à limiter l'impact de la baisse en réduisant l'exposition aux actifs risqués. Ces deux aspects (allocation et gestion du risque du portefeuille) sont basés principalement sur des modèles quantitatifs.

La stratégie d'investissement consiste à prendre des positions sur notamment :

- les marchés actions des pays développés (zone euro, US, Japon ...) de toutes tailles de capitalisations,
- les marchés actions des pays émergents de toutes tailles de capitalisations,
- les marchés actions du secteur immobilier de toutes tailles de capitalisations,
- les marchés obligataires et monétaires, privés ou publics, sans contrainte de notation interne ou externe, dans une fourchette de sensibilité pouvant varier de 0 à +8,
- les indices de contrats à terme sur matières premières,
- les devises.

Le fonds peut être exposé à chacun des différents marchés dans une fourchette allant de 0 à 100%. L'exposition globale du portefeuille aux différents marchés sera de 100% maximum de l'actif du fonds.

En se basant principalement sur les recommandations des modèles d'analyse de marchés mais également sur ses propres anticipations, le gérant met en place une stratégie de gestion du risque. Il peut ainsi décider de réduire l'exposition aux actifs risqués dans les périodes de marchés défavorables ou anticipées comme telles, afin d'en limiter l'impact. Dans cet objectif, le fonds peut être investi en produits de taux de 0 à 100%. Cette stratégie implique la possibilité d'une performance moindre dans les périodes de marchés haussiers.

L'allocation optimale du portefeuille est basée sur l'analyse de modèles quantitatifs et le suivi d'indicateurs fondamentaux. Le modèle principal retenu vise à déterminer des pondérations à partir d'une frontière efficiente de façon à maximiser le couple rendement/risque au sein du portefeuille diversifié. Le gérant conserve la possibilité de faire évoluer les modèles ou d'en supprimer selon les préconisations d'un comité mensuel interne à la société de gestion.

Le gérant a recours à différents instruments financiers (certificats, trackers, instruments financiers interne, OPC) jusqu'à 100% afin de s'exposer aux différents marchés cités ci-dessus via des instruments de réplcation d'indices.

- Durée minimale de placement recommandée : 3 années.

- Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← | → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique des 5 dernières années calculée à partir de simulations de la stratégie en appliquant le modèle principal d'allocation. L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 reflète la forte exposition potentielle du FIA aux marchés monétaire et obligataire.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

► Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Risque lié au défaut ou à la dégradation de notation d'un émetteur.
- Risque de contrepartie : Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclu avec un établissement de crédit. Le FCP est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments ce qui pourra faire baisser la valeur liquidative.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL MULTI PATRIMOINE

Code ISIN – Part R : FR0011545581

Le FIA est soumis au droit français

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Objectifs du fonds et politique d'investissement :

Federal Multi Patrimoine est un fonds diversifié ayant pour **objectif** d'optimiser, sur la durée de placement recommandée, le couple rendement/risque du portefeuille, par une allocation flexible et dynamique sur différentes classes d'actifs. En cas de configuration de marché défavorable, la stratégie mise en oeuvre visera à limiter l'impact de la baisse en réduisant l'exposition aux actifs risqués. Ces deux aspects (allocation et gestion du risque du portefeuille) sont basés principalement sur des modèles quantitatifs.

La stratégie d'investissement consiste à prendre des positions sur notamment :

- les marchés actions des pays développés (zone euro, US, Japon ...) de toutes tailles de capitalisations,
- les marchés actions des pays émergents de toutes tailles de capitalisations,
- les marchés actions du secteur immobilier de toutes tailles de capitalisations,
- les marchés obligataires et monétaires, privés ou publics, sans contrainte de notation interne ou externe, dans une fourchette de sensibilité pouvant varier de 0 à +8,
- les indices de contrats à terme sur matières premières,
- les devises.

Le fonds peut être exposé à chacun des différents marchés dans une fourchette allant de 0 à 100%. L'exposition globale du portefeuille aux différents marchés sera de 100% maximum de l'actif du fonds.

En se basant principalement sur les recommandations des modèles d'analyse de marchés mais également sur ses propres anticipations, le gérant met en place une stratégie de gestion du risque. Il peut ainsi décider de réduire l'exposition aux actifs risqués dans les périodes de marchés défavorables ou anticipées comme telles, afin d'en limiter l'impact. Dans cet objectif, le fonds peut être investi en produits de taux de 0 à 100%. Cette stratégie implique la possibilité d'une performance moindre dans les périodes de marchés haussiers.

L'allocation optimale du portefeuille est basée sur l'analyse de modèles quantitatifs et le suivi d'indicateurs fondamentaux. Le modèle principal retenu vise à déterminer des pondérations à partir d'une frontière efficiente de façon à maximiser le couple rendement/risque au sein du portefeuille diversifié. Le gérant conserve la possibilité de faire évoluer les modèles ou d'en supprimer selon les préconisations d'un comité mensuel interne à la société de gestion.

Le gérant a recours à différents instruments financiers (certificats, trackers, instruments financiers interne, OPC) jusqu'à 100% afin de s'exposer aux différents marchés cités ci-dessus via des instruments de réplcation d'indices.

- Durée minimale de placement recommandée : 3 années.

- Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique des 5 dernières années calculée à partir de simulations de la stratégie en appliquant le modèle principal d'allocation. L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 reflète la forte exposition potentielle du FIA aux marchés monétaire et obligataire.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

Les changements substantiels au 31.12.2018 :

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Politique d'investissement :

Sur la période, Federal Multi Patrimoine affiche des performances de -6,20% pour la part P et -5,32% pour la part R performances négatives qui ont commencé à partir de la chute des marchés actions en février. Le fonds a ainsi été pénalisé par la baisse de quasiment l'ensemble des actifs de notre univers d'investissement.

Ainsi, au cours de l'année 2018, une forte proportion des actifs risqués tels que les marchés actions ont connu une évolution négative dans un environnement volatil. Parmi les raisons de ce mode risk-off : hausse des incertitudes sur les environnements économiques et politiques aux Etats-Unis (hausse de l'inflation, crainte de guerre commerciale avec la Chine...) et en Europe (négociations sur le Brexit, politique budgétaire en Italie ...).

Sur l'année, la zone US présente la baisse la plus faible en devise locale (-4,38%) comparée à l'Europe (-12,03%), aux Emergents (-14,25%) et au Japon (-15,97%).

Avec une allocation moyenne de 8% aux marchés actions, cette poche est la principale contributrice négative à hauteur de -1,5%. L'allocation a progressivement diminué au cours de l'année.

Sur la classe obligataire, l'allocation a varié entre 5% et 30%, notamment sur les positions taux haut rendement et 2 ans Allemand. Dans notre univers, seul le Bund a une performance positive sur l'année (baisse des taux de 20 bps).

Sur les autres govies, on assiste à une remontée des taux sur les classes suivies (hausse jusqu'à novembre puis une forte baisse en décembre) : 2 ans allemand (+2 bps), 10 ans Italien (+74 bps) et 10 ans US (+28 bps).

Cette poche contribue à -0,68%, principalement à cause de la position BTP qui a fortement souffert en mai.

Sur les matières premières, le fonds a pu profiter de la belle tendance sur l'énergie. Ainsi, le baril de pétrole WTI est passé de 60\$ à 75\$ en octobre (+25%) avant de finir l'année dans le rouge (46\$). Ayant progressivement réduit la position, cette position est celle qui a la meilleure contribution sur l'année (+0,46%). En revanche, le fonds a été fortement pénalisé par la position agriculture en juin après la forte baisse du prix des matières agricoles (-0,55%). La position or a eu peu d'impact.

Sur les devises, des retournements de tendances ou peu de tendances. Ainsi l'Euro/Dollar avait une tendance positive jusqu'en janvier (1,25) puis aucune tendance jusqu'en avril et un retournement de tendance ensuite (1,14 à fin 2018). Le Yen a également monté jusqu'en mars (de 112 à 105) pour finir à 110. Cette absence de tendance sur les trois parités pénalise le fonds de 0,45%

L'allocation aux actifs monétaires a fortement augmenté au cours de l'année au détriment d'actifs risqués (de 8% à 60%). Cela s'explique à la fois par la tendance négative d'une partie des actifs de l'univers ainsi que le déclenchement du coussin (CPPI).

L'Eonia capitalisé restant négatif, à -0,36%.

Les positions dans les fonds de stratégies alternatives ont également souffertes cette année avec des contributions négatives (-1% sur l'ensemble de cette poche).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT TRESORERIE ISR I	18 520 799,05	35 250 964,40
AM IS EHYLBI UEC	14 987 491,68	14 996 866,22
FEDERAL SOLV PREMIA E	25 062 500,00	0,00
BNP PARIBAS FEN EC UEQDD	12 293 160,26	12 221 285,07
FEDERAL SUPPORT C TER	18 220 703,50	5 279 218,30
LYXOR BOFAML EUR HIGH YIELD EX-FINANCIAL BOND UCITS ETF	1 803 266,08	16 354 940,20
AMUNDI ETF EURO HIGH YIELD LIQUID BOND IBOXX UCITS ETF	0,00	16 461 277,50
AMUNDI ETF MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF	6 907 250,00	6 781 464,00
BREHAT F	0,00	11 430 636,00
AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS UCITETFEU C	0,00	10 937 891,80

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

- **INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE**

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

- **CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION**

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

- **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

- **POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

- **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global est la méthode de la VAR absolue.

Afin de mesurer le risque global du fonds, la société de gestion utilise la méthode du calcul de la valeur en risque (« VaR ») fixée selon les modalités définies aux articles 41 I-77 ou de l'article 422-56 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n° 2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

Plus particulièrement, la VaR du fonds est calculée au moins quotidiennement sur une période de 20 jours ouvrables avec un seuil de confiance à 99%. Son niveau est limité à 20%.

Risque Global - Calcul de la valeur en risque historique au 31/12/2018

	VaR Historique 3Y (99%, 20 jours)		
	VaR (% valeur de marché de l'actif net)	Limite (% valeur de marché de l'actif net)	VaR (montant en Euro)
Federal Multi Patrimoine	2,79%	20%	4 226 009,51

Limite réglementaire : Ratio d'engagement hors-bilan respecté si VaR < 20% valeur de marché de l'actif net. VaR à 99% sur 20 jours.

- **EFFET DE LEVIER**

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 107,94%.

- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 109,77%.

- **POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION**

1. Gouvernance de la politique de rémunération

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) est en charge de la coordination, entre les entités du Groupe, des réflexions et bonnes pratiques en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération du Groupe est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la DRH Groupe.

Cette politique, dont le cadre général est fixé par la DRH Groupe, fait l'objet d'adaptation par les filiales du Groupe pour tenir compte de leurs contraintes d'activité, économiques, concurrentielles ou réglementaires, particulières.

Le Comité exécutif du Groupe, quant à lui, valide le cadrage de la négociation annuelle obligatoire portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

C'est ensuite au niveau de chaque entité, et en fonction de la convention collective applicable que des mesures salariales sont, soit proposées à la négociation soit présentées aux instances du personnel élues, pour accord ou mise en œuvre unilatérale.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations du Groupe a pour mission, notamment, de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération et des dispositifs, mesures et pratiques qui s'y déploient.

1.1 Organisation du Crédit Mutuel Arkéa en matière sociale

Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Arkade, et de filiales hors de l'UES Arkade.

L'UES Arkade regroupe les sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Arkéa ;
- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Fédération du Crédit Mutuel Massif Central ;
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;

- Arkéa Crédit Bail ;
- Arkéa Capital Gestion ;
- Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole ;
- Federal Finance ;
- Federal Finance Gestion.

Le statut social de ces entités s'organise principalement autour d'un tronc commun constitué de leur propre convention collective « Arkade » et d'accords d'entreprise.

Une filiale, hors UES, créée le 1^{er} juin 2011, Arkéa Société des Cadres de Direction (ASCD), est employeur des cadres supérieurs du Groupe et porte leur statut social. Les salariés d'ASCD, sont mis à disposition des différentes entités utilisatrices du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Les autres filiales hors ce périmètre exercent leur activité sur les divers domaines d'activité du Groupe.

Federal Finance Gestion est une société de gestion, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Federal Finance Gestion est rattachée à la convention collective de l'UES Arkade et est soumise à la politique de rémunération qui est définie par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion expose donc la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa puis les spécificités liées au personnel identifié.

1.2 Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, exerce à son niveau les fonctions dévolues à toutes les entités du Groupe assujetties en matière d'examen de leur politique de rémunération.

1.2.1 Date de constitution et composition du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le fonctionnement de ce dernier est régi par une charte qui a été mise à jour puis validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 26 août 2014.

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

1.2.2 Missions du Comité des rémunérations

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

a/ S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération appliquée dans le Groupe, à la fois sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles mis en œuvre par les lignes-métiers et entités au sein du Groupe et émet un avis.

b/ Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés :

- Aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, et aux dirigeants effectifs des filiales régulées ;
- Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité.

c/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.

d/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des sociétés de gestion et/ou des OPC soumis aux Directives AIFM et OPCVM V (personnel identifié) ;

e/ Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres de conseils de surveillance du Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et aux organes délibérants des filiales régularisées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II. Politique de rémunération de Federal Finance Gestion

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier.

Pour ses dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, validée par son Conseil d'administration, dans l'intérêt commun de ses clients et de ses collaborateurs.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM et à la Directive OPCVM V.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction dont le président du directoire, le secrétaire général, les deux directeurs de la gestion et le responsable de la table taux.

II.1 Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération définit les principes généraux de constitution, de fixation et de révision des salaires. Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés tout en respectant la stratégie de l'entreprise et les réglementations en vigueur dans son secteur d'activité.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation de performances individuelles et/ou collectives. Elle s'appuie sur une rémunération monétaire et des avantages sociaux. Elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel du secteur d'activité sur lequel Federal Finance Gestion intervient.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit dans la politique de ressources humaines globale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences et à créer un climat social serein sans porter atteinte à l'intérêt des porteurs et des clients en gestion sous mandat.

Les indicateurs de rémunération variable mis en place au sein de Federal Finance Gestion sont établis dans le respect de la politique d'appétence au risque du Groupe qui cherche à situer le risque à un niveau compatible avec ses objectifs de développement tout en s'assurant de pouvoir toujours le maîtriser par son savoir-faire. Les niveaux de risque et de maîtrise de ce risque sont des critères faisant l'objet d'une très grande attention et se révélant particulièrement sélectifs dans l'orientation du développement.

II.2 Politique de rémunération

L'ensemble des salariés de l'UES Arkade bénéficie du même système de rémunération fixe (directe plus périphériques). La rémunération directe est établie en fonction de l'emploi occupé et des compétences requises pour l'exercer et évolue, collectivement, dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire portant sur les salaires.

Se trouve défini, conventionnellement, un répertoire des emplois détaillé qui précise pour chaque emploi les savoir, savoir-faire et savoir-être attendus des salariés. L'ensemble des emplois a été pesé (méthode HAY) permettant leur classement par niveau et d'y associer une rémunération plancher. Le processus annuel de promotion et d'entretien annuel d'appréciation permet d'apprécier l'évolution de compétences. Dans ce cadre, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation individuelle au choix, voire d'un changement d'emploi vers un niveau supérieur.

Pour ceux qui ne sont pas concernés par l'attribution de promotion, le contrat social de l'entreprise prévoit qu'une augmentation minimum leur soit attribuée au bout de quatre ans pour les employés et cinq ans pour les premiers niveaux de cadres.

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un contrat d'intéressement.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux collaborateurs qui réalisent une mission particulière et/ou au regard de leur implication.

Afin d'améliorer la performance des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants des tables actions, taux, multi-gestion, gestion privée, gestion sous mandats et gestion monétaire bénéficie depuis 2016, d'un mécanisme de rémunération variable plafonné à 30% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur.

Enfin, depuis 2014, un dispositif de « bonification Groupe » a été mis en œuvre. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chaque collaborateur du Groupe, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement et identiques à ceux fixés aux membres du Comité de Coordination Générale, le versement d'un complément de rémunération sous la forme d'un supplément d'intéressement. Ce dispositif a permis un premier versement de 884 € bruts, pour un collaborateur exerçant à temps complet, en 2016.

II.3 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Federal Finance Gestion.

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par le Directeur général du Groupe par diffusion de notes techniques. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

II.4 Politique de rémunération des personnes dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise : population régulée

L'appellation « population régulée » couvre les personnes mentionnées aux articles L.511-13 et L.511-71 du Code monétaire et financier i.e. les deux personnes au moins assurant « la direction effective de l'établissement de crédit »

et les catégories de personnel « dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe » en y « incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération ».

Afin de tenir compte des changements organisationnels au niveau du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, constitutions du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Coordination Générale (CCG), prenant effet au 2 mai 2016, le COMEX, lors de sa réunion du 25 avril 2016, a mis à jour le périmètre de la « population régulée ».

II.4.1 Périmètre de la population régulée

La population régulée du Groupe Crédit Mutuel Arkéa intègre :

- Le Président du Groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- Les Dirigeants effectifs du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Les membres du Comité exécutif du Groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- Les membres du Comité de Coordination Générale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- Les responsables de la conformité et de la fonction de gestion des risques d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Ainsi que les responsables de Crédit Mutuel Arkéa dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe, notamment en matière d'activités de marchés financiers.

II.4.2 Politique de rémunération variable de la population régulée

Le paiement des rémunérations variables annuelles pour la population régulée est soumis à différé et s'étale sur les 3 années suivant l'exercice de référence.

Pour les collaborateurs faisant partie de la population régulée et qui ne sont ni mandataires sociaux du Crédit Mutuel Arkéa ni membres du Comité exécutif du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, le fractionnement de la part variable est soumis aux règles de proportionnalité suivante :

- Le pourcentage de variable acquis au titre de l'exercice en référence doit être supérieur à 33%, soit un tiers, de la rémunération annuelle fixe (excluant les primes exceptionnelles) ;
- Le montant de rémunération variable acquis au titre de l'exercice considéré et ceux acquis au titre de chacun des deux exercices précédents doivent être supérieurs à 60k€ (afin de limiter les phénomènes d'entrée/sortie dans l'application des dispositifs de rémunération différée, trois années consécutives doivent avoir donné lieu à une rémunération variable supérieure à 60K€ bruts).

Lorsque ces deux conditions sont réunies la part variable du collaborateur est soumise au fractionnement sur 3 ans.

Les règles de proportionnalité ne s'appliquent ni aux mandataires sociaux du Crédit Mutuel Arkéa ni aux membres du Comité exécutif du Groupe Crédit Mutuel Arkéa dont les rémunérations variables sont donc systématiquement soumises à fractionnement.

Les parties différées sont susceptibles d'être versées sous réserve de la réalisation de conditions de performance financière définies lors de l'attribution. En conséquence si lors d'un exercice, l'intéressement/participation n'est pas versé dans l'UES Arkade, dont font partie Crédit Mutuel Arkéa et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, alors la fraction annuelle due n'est pas versée au collaborateur et est différée à l'année suivante. Elle est différée dans le temps, sans limitation, tant qu'il n'y a pas de versement d'intéressement/participation dans l'UES Arkade.

De la même manière, le non versement d'intéressement/participation dans l'UES Arkade entraîne de fait une annulation du cycle de rémunération variable pour l'exercice en cours.

Pour les collaborateurs intégrant nouvellement la liste constitutive de la population régulée, les modalités de différé portant sur les rémunérations variables seront mises en œuvre pour la première fois au titre des rémunérations variables acquises au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016 (premier versement en 2017).

La composition de la population régulée est revue une fois par exercice et soumise pour examen au Comité des rémunérations.

Pour être complet, il convient de préciser que les sociétés de gestion de portefeuille et les entreprises d'assurance et de réassurance, qui ne sont pas, conformément à l'article 198 de l'Arrêté du 3 novembre 2014, soumises aux

dispositions afférentes à la politique de rémunération de la population régulée, appliquent les réglementations applicables dans leur secteur d'activité (Directives AIFM et OPCVM V notamment).

Federal Finance Gestion ne bénéficie pas de mise à disposition de collaborateurs appartenant à la population régulée.

II.4.3 Politique de rémunération des salariés qui gèrent des OPCVM, des FIA relevant des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, des sous-sections 3, 4 et 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunération.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30% de la rémunération fixe ou plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion a recensé le personnel identifié au sens des Directives, lequel est constitué :

- du Président du Directoire, du directeur de la gestion, du secrétaire général, du responsable de la table Taux,
- des gérants,
- des analystes crédit,
- des stratégestes,
- des gestionnaires de risques
- du responsable de la conformité et de son équipe,

soit 44 personnes.

Eu égard au personnel identifié, qu'il s'agisse des collaborateurs qu'elle emploie directement ou qui sont mis à sa disposition par Arkéa SCD, Federal Finance Gestion met en place une politique de rémunération qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPC et qui est conforme aux objectifs des OPC et à l'intérêt des porteurs.

Par ailleurs, le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a délégué de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

Le montant total des rémunérations brutes pour l'exercice 2017 ayant débuté le 1er janvier 2017 et s'étant clôturé le 31 décembre 2017 du personnel de la société de gestion Federal Finance Gestion ressort à 2.973 Keuros, ce montant se ventilant en 2.379 Keuros au titre des rémunérations fixes et en 594 Keuros au titre des rémunérations variables".

Rémunération variable du personnel identifié (hors collaborateurs ASCD)

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Lorsque les primes reposent pour partie sur des performances, Federal Finance Gestion veille à ce que leur

montant total soit établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPC concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société.

Les primes allouées au personnel identifié ne représentent pas plus de 30% de la rémunération fixe annuelle avec un maximum fixé à 15 000 €. Eu égard à ce montant, Federal Finance Gestion n'encourage pas la prise de risques disproportionnés ou excessifs dans la gestion des OPC.

Leur versement des primes allouées est soumis à des critères de déclenchement et leur calcul repose pour partie sur des critères de performance collective et sur des critères de performance individuelle.

La rémunération est composée essentiellement d'une composante fixe suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

Pour les rémunérations soumises à la Directive AIFM, les présentes mesures s'appliqueront sur l'exercice comptable de 2016 pour les rémunérations versées en 2017.

Pour les rémunérations soumises à la Directive OPCVM 5, les présentes mesures s'appliqueront sur l'exercice comptable de 2017 pour les rémunérations versées en 2018.

II.5 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition à Crédit Mutuel Arkéa ou ses filiales

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par le Directeur général du Groupe par diffusion de notes techniques. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond, et diffère selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

Par ailleurs, un dispositif d'Intéressement à Long Terme (ILT) a été adopté par le conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa lors de sa réunion du 5 juillet 2013 et concerne les membres du Comité de Coordination Générale du Groupe (Comité de Direction Générale avant le 2 mai 2016). Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chacun

des membres du Comité Coordination Générale, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement, le versement d'une rémunération de même niveau que le montant variable annuel.

Mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2013, ce dispositif, compte tenu de l'atteinte lors des trois dernières années des objectifs fixés, a permis un premier versement en 2016.

III. *Transparence et contrôle de la politique de rémunération*

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

• AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAZARS

**FCP
FEDERAL MULTI PATRIMOINE**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

FCP
FEDERAL MULTI PATRIMOINE

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL MULTI PATRIMOINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL MULTI PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**FCP
FEDERAL MULTI
PATRIMOINE**

*Exercice clos le 31
décembre 2018*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 17 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Mazars :


Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES ANNUELS

• BILAN en EUR

ACTIF

	31/12/2018	29/12/2017
Immobilisations nettes		
Dépôts		
Instruments financiers	150 627 166,68	181 778 546,89
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	150 421 124,83	180 071 380,87
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	150 421 124,83	180 071 380,87
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	206 041,85	1 707 166,02
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	206 041,85	752 143,01
Autres opérations		955 023,01
Autres instruments financiers		
Créances	4 809 818,08	28 791 179,94
Opérations de change à terme de devises	4 633 975,80	27 166 777,00
Autres	175 842,28	1 624 402,94
Comptes financiers	1 405 984,56	1 092 579,49
Liquidités	1 405 984,56	1 092 579,49
Total de l'actif	156 842 969,32	211 662 306,32

PASSIF

	31/12/2018	29/12/2017
Capitaux propres		
Capital	155 126 235,09	178 372 914,23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 859 474,51	5 794 731,93
Résultat de l'exercice (a, b)	-2 370 883,00	-2 142 962,37
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	150 895 877,58	182 024 683,79
Instruments financiers	206 041,85	752 143,01
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	206 041,85	752 143,01
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	206 041,85	752 143,01
Autres opérations		
Dettes	5 525 587,97	28 419 755,66
Opérations de change à terme de devises	4 700 499,38	26 983 280,21
Autres	825 088,59	1 436 475,45
Comptes financiers	215 461,92	465 723,86
Concours bancaires courants	215 461,92	465 723,86
Emprunts		
Total du passif	156 842 969,32	211 662 306,32

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

• **HORS BILAN en EUR**

	31/12/2018	29/12/2017
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
OSE TSE TOPIX I 0318		23 372 349,10
SP 500 MINI 0318		20 056 628,91
SP 500 MINI 0319	657 446,53	
XEUR FBTP BTP 0318		8 849 100,00
XEUR FBTP BTP 0319	3 195 500,00	
XEUR FGBL BUN 0319	1 635 400,00	
XEUR FGBS SCH 0319	3 134 320,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swap de performance		
BNP OR 06/02/18		10 493 004,66
SG ENERGIE 31/10/18		7 190 460,37
Autres engagements		

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

	31/12/2018	29/12/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 177,84	2 626,60
Produits sur actions et valeurs assimilées		558 738,40
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	11,96	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
Total (1)	1 189,80	561 365,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	124,30	
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	23 468,79	28 516,70
Autres charges financières		
Total (2)	23 593,09	28 516,70
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-22 403,29	532 848,30
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 561 832,85	2 901 670,87
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-2 584 236,14	-2 368 822,57
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	213 353,14	225 860,20
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-2 370 883,00	-2 142 962,37

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Actions, titres de créances et valeurs assimilées

Les actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal. Sources : Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs.

Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus : BGN/CBBT.

Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, BMTN...) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les taux de marché utilisés sont :
Pour les BMTN, la courbe de taux swap Euribor 3 mois.
Pour le reste, la courbe de taux swap Eonia.

Les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé du différentiel entre la marge de négociation et la marge de l'émetteur.

Les TCN acquis à moins de trois mois ou les TCN dont l'échéance arrive à trois mois (92j) sont valorisés de façon linéaire à compter de cette date au dernier taux connu jusqu'à l'échéance. Toutefois, en cas d'écartement sensible entre le dernier taux connu et la valeur de taux marché estimée du titre, cette méthode sera écartée au profit de la valeur de marché.

Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Les Trackers (ETF, ETC,...)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de la valeur liquidative ou à défaut, au cours de bourse à la clôture.

Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg.

Les instruments non cotés sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation en prenant considération par exemple les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Les frais de gestion fixes sont plafonnés à :

- Part P : 2,00% TTC maximum sur la base de l'Actif Net.
- Part R : 3,00% TTC maximum sur la base de l'Actif Net.

Frais de transaction.

Les frais de transaction sont constitués des frais d'intermédiation et des commissions de mouvement.

- Frais d'intermédiation : l'intégralité des courtages est perçue par les intermédiaires.
- Commissions de mouvement : néant.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	Capitalisation

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	31/12/2018	29/12/2017
Actif net en début d'exercice	182 024 683,79	218 743 992,81
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 493 155,73	7 621 543,47
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-26 763 083,61	-51 884 063,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 569 574,39	3 505 523,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-299 778,79	-51 533,54
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	8 050 216,37	11 147 398,47
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-12 131 012,18	-8 223 649,68
Frais de transactions	-37 518,82	-27 602,92
Différences de change	-357 939,96	-591 468,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 819 615,33	2 984 321,22
Différence d'estimation exercice N	-502 643,03	4 316 972,30
Différence d'estimation exercice N-1	-4 316 972,30	-1 332 651,08
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 248 567,87	1 169 045,04
Différence d'estimation exercice N	78 998,15	1 327 566,02
Différence d'estimation exercice N-1	-1 327 566,02	-158 520,98
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 584 236,14	-2 368 822,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
Actif net en fin d'exercice	150 895 877,58	182 024 683,79

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées		
Titres de créances		
Titres de creances		
TOTAL Titres de créances		
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Actions et valeurs assimilées		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers		
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Actions		
TOTAL Opérations de couverture		
Autres opérations		
Actions	657 446,53	0,44
Taux	7 965 220,00	5,28
TOTAL Autres opérations	8 622 666,53	5,71

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 405 984,56	0,93
Passif								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							215 461,92	0,14
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations	7 965 220,00	5,28						

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 405 984,56	0,93								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	215 461,92	0,14								
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations					3 134 320,00	2,08			4 830 900,00	3,20

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	USD		JPY		GBP		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	4 668 616,92	3,09						
Comptes financiers			1 588,86					
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes			1 623 843,53	1,08				
Comptes financiers	160 944,83	0,11			54 517,09	0,04		
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations	657 446,53	0,44						

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	Nature de débit/crédit	31/12/2018
Créances	Achat à terme de devise	4 633 975,80
	Souscriptions à recevoir	4 228,07
	Rétrocession de frais de gestion	2 652,39
	Dépôts de garantie en espèces	168 961,82
Total des créances		4 809 818,08
Dettes	Fonds à verser sur achat à terme de devises	4 700 499,38
	Rachats à payer	197 914,12
	Frais de gestion	606 412,03
	Autres dettes	20 762,44
Total des dettes		5 525 587,97

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
Part P		
Parts souscrites durant l'exercice	58 774,526	6 493 155,73
Parts rachetées durant l'exercice	-249 009,049	-26 763 083,61
Solde net des souscriptions/rachats	-190 234,523	-20 269 927,88
Part R		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
Part P	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
Part R	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	

• **FRAIS DE GESTION**

	31/12/2018
Part P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 572 392,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	10 560,04
Part R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,61
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

• **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

• **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	31/12/2018
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

• **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPOTS DE GARANTIE**

	31/12/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

• **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code Isin	Libellés	31/12/2018
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			128 203 706,83
	FR0013180122	FEDERAL MULTI L/S	8 266 860,00
	FR0010859785	FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR I	9 721 620,00
	FR0013280385	FEDERAL SOLV PREMIA E	24 119 750,00
	FR0007074919	FEDERAL SUPPORT C TER	42 432 080,60
	FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	40 745 512,50
	FR0007015169	SCHELCHER PRINCE COURT TERME A FCP	2 917 883,73
Instruments financiers à terme			

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-2 370 883,00	-2 142 962,37
Total	-2 370 883,00	-2 142 962,37

	31/12/2018	29/12/2017
Part P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 370 882,38	-2 142 961,34
Total	-2 370 882,38	-2 142 961,34

	31/12/2018	29/12/2017
Part R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-0,62	-1,03
Total	-0,62	-1,03

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 859 474,51	5 794 731,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-1 859 474,51	5 794 731,93

	31/12/2018	29/12/2017
Part P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 859 473,30	5 794 728,61
Total	-1 859 473,30	5 794 728,61

	31/12/2018	29/12/2017
Part R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1,21	3,32
Total	-1,21	3,32

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/03/2015	31/03/2016	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
Actif net Global en EUR	305 793 792,51	254 868 222,72	218 743 992,81	182 024 683,79	150 895 877,58
FEDERAL MULTI PATRIMOINE P					
Actif net en EUR	305 790 504,54	254 865 132,34	218 740 902,12	182 024 579,83	150 895 779,15
Nombre de titres	2 699 798,370	2 389 483,468	2 047 819,394	1 636 824,799	1 446 590,276
Valeur liquidative unitaire en EUR	113,26	106,66	106,82	111,21	104,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	7,26	-2,79	0,43	3,54	-1,28
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-1,11	-1,57	-1,19	-1,30	-1,63
FEDERAL MULTI PATRIMOINE R					
Actif net en EUR	3 287,97	3 090,38	3 090,69	103,96	98,43
Nombre de titres	31,000	31,000	31,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en EUR	106,06	99,69	99,70	103,96	98,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	6,80	-2,61	0,38	3,32	-1,21
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-1,21	-1,66	-1,25	-1,03	-0,62

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BREHAT F	EUR	14 877	15 786 133,47	10,46
CANDRI INDX ARB C	EUR	2 450	3 350 473,00	2,22
CANDRIAM LS CR-PART C 3DECIMALES	EUR	2 671	3 080 811,53	2,04
FEDERAL MULTI L/S	EUR	85 050	8 266 860,00	5,48
FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR I	EUR	9 000	9 721 620,00	6,44
FEDERAL SOLV PREMIA E	EUR	25 000	24 119 750,00	15,98
FEDERAL SUPPORT C TER	EUR	3 380	42 432 080,60	28,13
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	EUR	3 850	40 745 512,50	27,00
SHELCHER PRINCE COURT TERME A FCP	EUR	11 607	2 917 883,73	1,93
TOTAL FRANCE			150 421 124,83	99,68
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			150 421 124,83	99,68
TOTAL Organismes de placement collectif			150 421 124,83	99,68
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
SP 500 MINI 0319	USD	6	-63 521,85	-0,04
XEUR FBTP BTP 0319	EUR	25	129 900,00	0,08
XEUR FGBL BUN 0319	EUR	10	11 500,00	0,01
XEUR FGBS SCH 0319	EUR	28	1 120,00	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			78 998,15	0,05
TOTAL Engagements à terme fermes			78 998,15	0,05
TOTAL Instruments financiers à terme			78 998,15	0,05
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en \$ us	USD	72 615	63 521,85	0,04
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	-142 520	-142 520,00	-0,09
TOTAL Appel de marge			-78 998,15	-0,05
Créances			4 809 818,08	3,19
Dettes			-5 525 587,97	-3,66
Comptes financiers			1 190 522,64	0,79
Actif net			150 895 877,58	100,00

FEDERAL MULTI PATRIMOINE P	EUR	1 446 590,276	104,31
FEDERAL MULTI PATRIMOINE R	EUR	1,000	98,43